

STATU QUO SUR LES SALAIRES 8 et 17 mars toutes et tous en grève!

En Février, la rencontre avec les organisations patronales de la branche s'est soldée par un statu quo. Nous restons sur la proposition patronale du mois de janvier.

En janvier, cette proposition était d'augmenter de 4,14% les coefficients 120 à 160. Nous avons eu l'occasion d'expliquer dans les précédents échos en quoi cette augmentation était un leurre. En réalité, elle ne dépasse l'augmentation du SMIC que de 0,01% à 1,81% (voir tableau ci-contre). Raison pour laquelle, la CGT refuse de signer cet accord et continue d'insister pour obtenir une augmentation plus conséquente.

Le patronat joue le pourrissement. Il espère que la grogne due à l'inflation et ses conséquences, cessera. Ce qui est loin d'être le cas. Chez SITEL et ailleurs, de nombreuses grèves sont en cours. Lorsque ce n'est pas un arrêt total du travail, on assiste à des débrayages, la fermeture d'un service pour cause de grève. La démission pure et simple de salarié-es préférant changer de métier, si le bassin d'emploi le permet. Au vu de la moyenne des salaires du secteur, on comprend qu'il s'agit d'un mécontentement profond que les employeurs ne pourront ignorer plus longtemps.

Les NAO parlons-en !

Pour les autres, le soutien à la CGT lors des NAO est la règle. Les NAO, parlons-en! La réponse des patrons est immanquablement : « nous attendons une augmentation de la grille salariale de branche pour augmenter vos salaires ». En branche, on nous rétorque : « c'est au cours des NAO que les entreprises doivent négocier les augmentations de salaire ». C'est le jeu du serpent qui se mord la queue. Un jeu qui laisse sur le carreau les salarié-es, qui, objectivement, ne s'en sortent plus financièrement. La leçon est : **il faut maintenir la pression par des mouvements de grève au moment des NAO et porter nos revendications, mais aussi rejoindre les grèves interprofessionnelles et nationales :**

8 mars 2022 : Journée de lutte pour le droit des femmes, la CGT, solidaires, FSU, appellent à la grève contre les inégalités salariales. Dans nos secteurs, 66% des salarié-es sont des femmes. Surreprésentées dans les centres d'appels ou l'accueil, elles sont 48% au premier niveau de la classification employée avec un salaire moyen de 1565€. Elles ont durement été affectées par le télétravail obligatoire et le sou-

tien scolaire à domicile. Elles occupent 78% des temps partiels pour s'occuper des enfants, parce que le recours à une aide extérieure est trop cher. Sur une carrière, cela se traduit par des pensions de retraite 42% en dessous de celles des hommes. La CGT réclame une revalorisation des métiers du soin et du lien, majoritairement féminin, dont la relation client fait partie. Nous devons participer à cette grève, nous sommes concerné-e-s.

Le 17 mars : Les salarié-es du secteur privé comme public seront en grève, là aussi, pour l'augmentation des salaires. Nous devons être massivement présent-es pour inciter les organisations patronales à revenir à la table des négociations avec des propositions sérieuses. Pour les salaires, mais aussi pour la révision de la grille de classification dont dépendent les salaires. Grille de classification obsolète, qui ne correspond plus à la complexité de nos métiers. **Seul, on est rien, ensemble on peut tout !**

Coefficients	Salaires de base	Augmentation par rapport à la grille actuelle	Augmentation par rapport au SMIC : 1603,12€ Coeff 120 à 200
120	1603,28	4,14%	0,01 %
130	1610,51	4,14%	0,46 %
140	1617,73	4,14%	0,91 %
150	1624,95	4,14%	1,36 %
160	1632,17	4,14%	1,81 %
170	1639,39	2,77%	2,26 %
190	1679,12	1,07%	4,74 %
200	1774,88	0,54%	10,71 %
220	1869,03	0,52%	
230	1917,85	0,51%	
240	1970,16	0,50%	
250	2025,95	0,49%	
260	2095,69	0,48%	
280	2424,86	0,40%	
290	2595,58	0,38%	
300	3041,53	0,34%	
330	3083,34	0,34%	
360	3299,35	0,33%	
390	3567,62	0,31%	
420	3835,88	0,30%	
450	4689,46	0,26%	
500	5546,53	0,24%	
550	6110,94	0,23%	

Newsletter : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/lettre-dinformation/inscription-a-la-liste-de-diffusion>/Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>
adhésion : FD CGT des sociétés d'études - 263, Rue de Paris — Case 421 — 93514 Montreuil

